



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Viticulture française face aux surtaxes américaines

Question écrite n° 35738

### Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, suite aux mesures des États-Unis d'Amérique instaurant de nouvelles taxes sur les vins français exportés aux États-Unis d'Amérique, entrées en vigueur le 12 janvier 2021. Malgré la condamnation par la France de ces nouvelles sanctions, le secteur viticole français est de nouveau frappé durement par ces mesures. En effet, en 2020, une taxe moins importante avait été mise en place par les États-Unis d'Amérique, entraînant une perte du chiffre d'affaires d'environ 600 millions d'euros. Pour les vignerons indépendants, ces mesures avaient représenté une perte de 40 % du chiffre d'affaires sur quatorze mois. Face à ces nouvelles mesures américaines, de nombreux syndicats et organisations demandent à ce que l'Union européenne crée un fonds d'indemnisation européen pour compenser ces pertes, puisqu'ils subissent de plein fouet une politique européenne sur laquelle ils n'ont aucune prise. Il demande s'il est possible de mettre en place des mesures d'aide aux vignerons au niveau européen, afin de soutenir un secteur déjà fortement fragilisé par les anciennes mesures et par la crise sanitaire, ce secteur enregistrant sur l'année 2020 une baisse du prix moyen du litre à l'export d'au moins 6 %, d'autant plus que ce secteur représente le deuxième poste d'excédent de la balance commerciale française à l'export.

### Texte de la réponse

Vous avez souhaité attirer mon attention sur l'adoption par les États-Unis de nouveaux droits de douane sur un ensemble de produits français et allemands entrés en vigueur le 12 janvier 2021. Les vins français qui n'avaient pas encore été soumis à de telles surtaxes ont été frappés par cette mesure, comme nos cognacs et nos composants aéronautiques, pour plusieurs milliards d'euros. Cette décision, qui avait été prise par l'administration américaine précédente, représentait un fardeau inacceptable pour les exportateurs européens, en particulier pour nos producteurs de vins et spiritueux et pour l'ensemble de la filière aéronautique. Comme suite à l'entrée en fonctions de l'administration Biden, un accord a été trouvé le 5 mars 2021 entre la Commission européenne et les États-Unis, qui a permis d'instaurer une trêve commerciale de quatre mois, dans l'objectif de trouver une solution permettant de résoudre les contentieux qui avaient conduit à l'adoption de droits de douanes réciproques entre les États-Unis et l'Union européenne. Cette trêve commerciale est une excellente nouvelle, à la fois pour notre industrie aéronautique, mais aussi pour les entreprises d'autres secteurs qui étaient autant de victimes collatérales de ce conflit commercial, comme nos viticulteurs. Cet apaisement commercial demande à être confirmé sur le long terme. En effet, la suspension mutuelle pour une durée de quatre mois de toutes les surtaxes en vigueur n'est qu'une première étape. Nous travaillons avec la Commission et nos partenaires européens pour parvenir à un accord avec les États-Unis sur de nouvelles règles encadrant le soutien public au secteur aéronautique. Par ailleurs, la France insiste régulièrement, à l'occasion des Conseils des ministres de l'agriculture, sur la nécessité d'assurer un suivi rapproché des marchés agricoles, la Commission européenne devant se tenir prête à prendre de nouvelles mesures si les marchés étaient à nouveau fortement déstabilisés. Plus spécifiquement pour la filière vitivinicole, toutes les mesures de crise, notamment face aux taxes américaines, ont été financées jusqu'à maintenant à la fois par des crédits nationaux

et par prélèvement sur les crédits européens des programmes nationaux d'aides. Or, plus que jamais dans le contexte actuel, ces programmes doivent être préservés, car les mesures de droit commun des programmes nationaux restent indispensables. Ainsi, à l'occasion du Conseil des 22 et 23 mars derniers, la France a signé une déclaration avec 13 autres États membres demandant à la Commission européenne d'augmenter le soutien apporté au secteur vitivinicole via les programmes nationaux d'aides au secteur viticole. Le secteur doit pouvoir bénéficier de fonds additionnels pour financer les mesures de crises. Le fort impact de la crise pour ce secteur, l'importance de la filière viticole pour l'emploi et l'équilibre de très nombreux territoires légitiment pleinement un effort particulier et un recours à la solidarité européenne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Forissier](#)

**Circonscription :** Indre (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35738

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** [Commerce extérieur et attractivité](#)

**Ministère attributaire :** [Commerce extérieur et attractivité](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 janvier 2021](#), page 591

**Réponse publiée au JO le :** [27 avril 2021](#), page 3623